



Le 30 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs

CORONAVIRUS

M. D'Amours
L'hon. M^{me} Shephard
M. D'Amours
L'hon. M^{me} Shephard

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. LePage

L'hon. M. Allain

M. LePage

L'hon. M. Allain

FAUNE

M. Coon

L'hon. M. Holland

ÉNERGIE NB

M. Coon

L'hon. M. Holland

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin

L'hon. M. Allain

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. La stabilisation des soins de santé constitue le thème d'un document déposé par le gouvernement il y a deux ou trois semaines. Vendredi dernier, j'ai demandé au gouvernement si des séances de négociation avaient eu lieu avec le personnel infirmier et le personnel infirmier auxiliaire autorisé. S'il y a bien une chose qu'il faut aborder de toute urgence, c'est la pénurie de personnel infirmier et de personnel infirmier auxiliaire autorisé au sein de notre système. Le document sur la stabilisation des soins de santé ne traite pas de la question.

Je vais poser une question au premier ministre. Vendredi dernier, vous avez dit aux nouvelles que vous espériez conclure la convention collective d'ici à Noël. Avez-vous prévu cette semaine une séance de négociation avec le Syndicat des infirmières et infirmiers pour régler la question avant Noël?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je vous remercie de la question. Oui, nous voulons revenir à la table des négociations avec le Syndicat des infirmières et infirmiers pour parler des questions. Les questions sont toutefois principalement liées au lieu de travail, aux conditions qui y sont liées et à la façon dont nous pouvons y apporter des améliorations. Nous avons présenté une offre — une offre révisée — que le syndicat a entre les mains depuis maintenant quelques semaines. Nous attendons, je suppose, une réponse à cette offre. Nous sommes disposés à retourner à la table des négociations et à en parler à n'importe quel moment.

Toutefois, je pense qu'une partie de la question, comme je l'ai dit à maintes reprises ici à la Chambre, c'est que nous devons trouver une nouvelle façon de réaliser un plan de la santé viable et de travailler en ce sens, car le maintien de la même approche dans l'espoir que tout ira pour le mieux ne suffira pas pour favoriser l'innovation. Nous avons été témoins récemment des défis qui se posent en ce qui concerne la situation démographique, l'avenir au Nouveau-Brunswick et les coûts des soins de santé et ce que cela veut dire. D'ailleurs, cela n'a rien de nouveau. Il s'agit de quelque chose dont, certainement, Richard Saillant a parlé il y a des années. Il est intéressant que la question ne soit plus nécessairement sa priorité, mais elle l'était auparavant. La situation démographique change vraiment. Nous avons besoin d'un système de soins de santé qui est nouveau et différent.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, le premier ministre devrait arrêter de parler de faire les choses différemment et de prendre de nouvelles mesures. En ce moment, savez-vous quels sont les problèmes qui

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

se posent? Les membres du personnel infirmier et du personnel infirmier auxiliaire autorisé de notre province sont en congé pour cause de stress. Ils sont surmenés. Ils ne peuvent pas répondre aux exigences qu'on leur impose en ce qui concerne le nombre d'heures de travail. Ils veulent une qualité de vie normale avec leur famille. Le premier ministre parle de nouvelles façons de faire les choses. Il leur faut une convention collective. Il leur faut un contrat. Pour les maintenir en poste, il leur faut une convention collective selon laquelle leurs salaires seront concurrentiels et justes et leurs conditions de travail permettront de minimiser le niveau de stress avec lequel ils doivent composer. Ils se soucient de leurs patients. Toutefois, il leur faut aussi une convention collective. Le 6 octobre, soit il y a environ deux mois, un vote a eu lieu et l'offre proposée a été rejetée. Monsieur le premier ministre, dites-nous quand vous conclurez la convention collective.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je comprends la question des salaires concurrentiels et la nécessité de veiller à ce que nous soyons justes et raisonnables par rapport à nos homologues de l'Atlantique, et c'est exactement ce qui a été proposé. C'est exactement ce qui a aussi été proposé lorsque nous nous sommes assis à la table des négociations avec le personnel infirmier auxiliaire autorisé. Nous savons que c'est important. C'est nécessaire, et c'est la bonne mesure à prendre. Nous savons aussi que nous devons examiner des façons d'appuyer tout notre système hospitalier pour que nous puissions travailler ensemble, mettre en commun nos capacités, fournir les congés et répondre à la nécessité d'établir des horaires efficaces. Voici ce que certains membres du personnel infirmier me diraient : Non, nous n'étions pas censés travailler pendant 24 heures ; il n'y avait simplement personne pour nous aider après 12 heures ; nous avons donc dû travailler pendant 24 heures.

Peu importe — 24 heures, c'est tout simplement inacceptable. Voici que nous avons dit : Aidez-nous à instaurer une façon de faire qui fonctionne vraiment. Cette façon de faire doit toutefois fonctionner pour les réseaux de santé Vitalité et Horizon et pour les deux systèmes afin que ceux-ci se complètent en ce qui concerne la prestation de services. Voilà le changement qui devra s'opérer relativement à un programme de soins de santé novateur et à la voie viable à suivre dont la ministre s'occupe à l'heure actuelle. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre devrait commencer à lire ses notes de breffage ou à discuter réellement avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Cela fait deux mois que ces professionnels ont voté contre la dernière offre, et, depuis, il n'y a eu aucune rencontre de négociations avec ce groupe. Cette semaine, les membres de ce syndicat sont en train de voter sur un éventuel mandat de grève. Imaginez cet autre gâchis que créerait

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ce mandat éventuel de grève par notre personnel infirmier, comme semble le vouloir le premier ministre.

Le système est déjà en état de crise. Nous avons déjà une pénurie de personnel infirmier. Plusieurs membres de ce groupe sont déjà en congé pour cause de maladie professionnelle. Le premier ministre devrait nous dire ici, aujourd'hui, s'il veut vraiment régler la situation de la convention collective. Quelle est la date de la prochaine négociation avec le syndicat?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous avons essentiellement conclu 10 des 11 conventions collectives — nous travaillons à la 11^e — en ce qui concerne le SCFP. Le chef de l'opposition continue d'entonner le même refrain. Il est question d'innovation. Il est question d'établir une voie à suivre qui soit juste et raisonnable pour le personnel infirmier et de souligner le travail qu'il a accompli et continue d'accomplir pour nous aider à passer au travers de la pandémie. Nous avons réellement établi une voie juste et raisonnable. Nous avons présenté une offre juste et raisonnable. Je ne sais pas si elle a été rendue publique ou si on l'a présentée, mais l'offre tient compte de la concurrence du reste de la région de l'Atlantique. Il en ira de même pour le programme destiné au personnel infirmier auxiliaire autorisé. Il n'y a aucun débat sur ce que nous faisons à cet égard.

Le tout revient à se demander : Comment pouvons-nous établir de meilleurs horaires? Comment pouvons-nous optimiser nos ressources humaines et nos ressources matérielles? Comment pouvons-nous rétablir la qualité de vie, laquelle fait défaut depuis de très nombreuses années, au sein de notre système de santé? La nécessité de recruter davantage de personnel infirmier constitue une grande partie de la solution. Cela ne fait aucun doute. Toutefois, trouver de meilleures façons de faire en constitue également une très grande partie.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre semble avoir toutes les solutions cet après-midi. Assoyez-vous à la table, présentez les solutions et arrivez-en à une convention collective.

Faites-le maintenant, car nous n'avons pas assez de personnel infirmier... Nous n'avons pas assez de personnel infirmier. Le nombre de membres du personnel infirmier qui manquent au sein du système aujourd'hui est-il bel et bien d'environ 1 000? L'urgence à l'hôpital de Sackville est indéfiniment fermée la nuit. Cette année, le délai d'attente pour la prise en charge à l'hôpital des patients amenés à l'urgence par ambulance a triplé par rapport à l'année dernière. Savez-vous pourquoi la situation est ainsi? C'est parce que nous avons une pénurie de personnel infirmier.

Questions orales

Pour pouvoir recruter une partie des personnes nécessaire, ou l'ensemble de celle-ci, et les maintenir en poste, il faut une convention collective juste et acceptable. Le personnel infirmier n'a même pas cela actuellement. La situation est ainsi depuis trois ans, et le premier ministre n'a toujours pas mis au calendrier une rencontre à des fins de négociations. Quand négociez-vous face à face avec le personnel?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition n'a qu'un tour dans son sac. Il dit qu'il suffit de recruter davantage pour que la situation s'améliore.

Eh bien, toutes les provinces sont dans la même situation — toutes. Lorsque nous examinons la situation dans notre province, nos besoins par habitant et les ressources humaines dont nous disposons, que ce soit les médecins, le personnel infirmier ou les autres professionnels de la santé, nous constatons que nos chiffres ne sont pas si mauvais. Comment pouvons-nous mieux utiliser nos installations et mieux gérer nos ressources humaines? Comment pouvons-nous écouter le personnel infirmier afin d'améliorer les services fournis?

Nous savons avec certitude que, si nous ne faisons qu'essayer de pourvoir des postes vacants et que nous continuons de faire ce que nous avons toujours fait, notre système de santé ne pourra pas satisfaire aux besoins de notre population vieillissante, une situation dont nous sommes prévenus et que nous constatons au quotidien. Nous en sommes certains. Si nous ne trouvons pas des façons d'améliorer les services que nous fournissons et des façons d'améliorer et de rendre durable la prestation de services, nous ne réglerons pas la situation concernant les soins de santé. Je suis convaincu que la ministre de la Santé s'occupe justement de cela en travaillant avec les régies de la santé dans la province afin d'arriver à de meilleurs résultats. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre vient de dire que la question ne se résume pas au recrutement de personnel infirmier additionnel. La question ne porte pas sur le recrutement. Or, des plans globaux et exhaustifs de recrutement et de maintien en poste ont été adoptés ailleurs, tout comme des incitatifs servant à garder le personnel infirmier au sein du système et à engager de nouveaux employés. Le premier ministre parle de toutes sortes de choses qui n'ont même pas trait à la pénurie de personnel infirmier dans notre province. Le personnel est en congé pour cause de stress. Il veut travailler. Il est surmené. Il a besoin d'aide. Toutefois, le premier ministre laisse les RRS s'occuper de la situation. Il les laisse faire le sale travail. Au bout du compte, une convention collective facilitera le maintien en poste des gens, à savoir du personnel infirmier et du personnel infirmier auxiliaire autorisé, ainsi que le recrutement de nouveaux employés. Pourquoi le premier ministre ne comprend-il pas le tout? Le personnel a passé trois ans sans convention collective et il a refusé deux des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

offres du premier ministre. Quand aura lieu la prochaine séance de négociation avec ce personnel?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je constate que, chaque fois qu'une discussion porte sur l'innovation ou sur une façon différente de faire les choses, le chef de l'opposition s'y perd. Je comprends cela, car faire les choses différemment pour réaliser des améliorations n'est simplement pas un concept connu. C'est toujours le même refrain.

Regardez la situation d'un bout à l'autre du pays et constatez ce que les gens essayent de faire. Ils ne peuvent pas pourvoir les postes vacants. Ainsi, nous nous demandons : Comment pouvons-nous faire concurrence au Québec et à l'Ontario? Comment pouvons-nous trouver des façons de fournir des services?

Nos discussions avec le gouvernement fédéral portent sur la possibilité d'avoir des normes d'un bout à l'autre du pays afin que nous n'ayons pas à essayer de faire concurrence aux provinces plus riches que la nôtre. De plus, comment pouvons-nous réussir à obtenir des transferts en matière de santé qui reflètent notre réalité démographique? Il faut regarder la vue d'ensemble. Il n'est pas question que d'un seul élément.

En ce qui concerne la nécessité d'accroître les ressources humaines en soins infirmiers, pensons aux fonds qui ont été dépensés par le gouvernement précédent dans les universités afin d'ajouter des places en sciences infirmières, et ce, sans succès. Personne n'y a porté attention. Voilà la différence, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, je pense que nous devenons tous assez inquiets à l'égard de la situation dans les hôpitaux à Saint John et à Moncton, où ont lieu des éclosions de COVID-19. Il y a 64 hospitalisations, et 17 personnes se trouvent aux soins intensifs. Nous ne nous attendions pas à voir de tels chiffres. De multiples hôpitaux ont connu des éclosions depuis le début de la pandémie, mais, étant donné que plus de personnes que jamais sont vaccinées et qu'il faut s'inquiéter d'un nouveau variant, la situation est encore plus préoccupante.

Nous savons que, même lors de bonnes journées, les régies de la santé ont beaucoup de difficulté à trouver les ressources humaines nécessaires pour bien faire fonctionner le système. La ministre peut-elle en dire davantage sur les mesures qu'elle a prises afin que des fonds provenant du gouvernement fédéral soient disponibles pour les travailleurs de la santé de première ligne au sein du système hospitalier? De plus, les unités destinées aux patients ayant la COVID-19 ont-elles suffisamment de personnel?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis reconnaissante de la question, Monsieur le président. À vrai dire, j'ai entre les mains deux rapports dans lesquels les deux régies de la santé expliquent leur situation actuelle et la façon dont elles la gèrent. Savez-vous à quoi revient le tout? Le tout revient à la gestion. Malheureusement, dans notre province, il y a eu une période où plus de 30 personnes se trouvaient aux soins intensifs, mais Vitalité, Horizon et Extra-Mural/Ambulance Nouveau-Brunswick ont travaillé ensemble pour gérer la situation. Nous ne voulons jamais connaître de nouveau les mêmes circonstances. Voilà ce qui est vraiment important. Tous les gens du Nouveau-Brunswick doivent faire partie de la solution.

Toutefois, les RRS s'occupent du système. Ce n'est pas facile, mais elles font certainement en sorte qu'elles puissent doter les postes vacants. Je dois dire que la capacité du système hospitalier est vraiment mise à rude épreuve actuellement, Monsieur le président.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : De toute évidence, Monsieur le président, je ne reçois aucune réponse à mes questions. Nous ne savons pas si la ministre prendra l'argent du gouvernement fédéral pour s'assurer d'aider nos travailleurs de première ligne. Nous ne savons pas non plus s'il y a assez de personnel pour que les gens puissent être traités adéquatement dans les centres de dépistage de la COVID-19.

Avec l'arrivée d'un nouveau variant de la COVID-19 au Canada, nous sommes, bien sûr, tous très préoccupés de savoir si tout sera fait pour assurer la sécurité des gens de cette province. Je crois savoir que le séquençage est effectué sur tous les cas positifs de la COVID-19 des personnes ayant des antécédents de voyage à l'extérieur de la province. Je crois que tous les tests de surveillance sont aussi des outils très importants pour s'assurer de vaincre ce variant. La ministre peut-elle nous dire combien de cas sont actuellement testés pour le variant Omicron et si le séquençage de ces tests est effectué dans des laboratoires ici, au Nouveau-Brunswick, ou si ces tests sont expédiés à l'extérieur de la province?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. La semaine dernière, le personnel des laboratoires de la province a commencé le séquençage pour identifier le nouveau variant qui se propage manifestement au Canada. Le personnel a entamé ce travail la semaine dernière. Il vérifie chaque test pour déceler la présence du variant Omicron et il continuera de le faire, car c'est important. Recevoir des faits au quotidien, c'est ce qui nous permettra de traverser cette période de COVID-19.

Je suis reconnaissante de la question du député d'en face et j'espère qu'il sera rassuré de savoir que, au début de la pandémie, le personnel des laboratoires de notre province a placé la barre très haute pour tout le Canada et qu'il continue de procéder ainsi.

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, un grand nombre de DSL de la province reçoivent présentement une subvention pour les aider avec les coûts du service de police. Avec un système routier étendu sur un grand territoire, c'est clair que la livraison de ce service essentiel coûte plus cher aux contribuables dans les régions rurales que dans les grandes villes.

Cette subvention, qui est payée par le gouvernement, couvre jusqu'à 25 % de la facture annuelle. Avec la création de nouvelles entités, ce qui inclut la fusion de plusieurs DSL et de municipalités, il est prévu que la facture pour le service de police deviendra uniquement la responsabilité de ces nouveaux regroupements.

Sachant que le coût pour le service de police augmentera considérablement cette année, et pour éviter une augmentation d'impôt à l'échelle locale, je demande à savoir si cette subvention couvrant 25 % de la facture sera transférée aux nouvelles municipalités et si le gouvernement prévoit offrir une aide financière supplémentaire pour aider dans la livraison de ce service si important. Merci.

[Traduction]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président.

[Original]

Bonjour, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face pour sa question. C'est certainement une question que je vais prendre en délibération. Je n'ai pas la réponse tout de suite, mais, lorsque nous allons restructurer les DSL et les municipalités, nous allons certainement nous assurer que les services offerts sont imposables. Les gens qui ne reçoivent pas les services ne seront pas imposés. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, essayons d'aborder le sujet suivant. La subvention de financement que reçoivent chaque année les municipalités est constituée de deux parties, soit le financement de base et la péréquation. Le livre blanc précise effectivement qu'une nouvelle formule de subvention sera créée pour assurer que les collectivités qui ont besoin de soutien reçoivent un financement adéquat. Bon, l'article 4.2 du livre blanc porte précisément sur la péréquation, mais le financement de base n'y figure pas. Étant donné que le gouvernement s'apprête à donner bien des nouvelles responsabilités aux municipalités, les gens sont très préoccupés par la possibilité que les fonds fournis pour faciliter la prestation de services ne soient pas suffisants. Ainsi,

Questions orales

je demande au ministre si les municipalités perdront leur financement de base et combien d'argent le gouvernement met de côté pour la nouvelle subvention de péréquation.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Dans le livre blanc, il n'est aucunement question d'un transfert des responsabilités. Il est bien indiqué dans le livre blanc que les services qui sont offerts tout de suite par les municipalités et les DSL seront toujours reçus par l'entremise des mêmes facilitateurs, soit les municipalités et la province.

En effet, la péréquation sera changée. Elle ne l'a pas été depuis au-delà de 10 ans. Il faut refléter ce que nous vivons aujourd'hui. C'est totalement normal, Monsieur le président, de prendre le temps d'examiner les vieilles facettes et les vieilles politiques et de les ramener au 21^e siècle. C'est l'objectif primaire du plan élaboré dans le livre blanc d'avoir une incidence positive sur les gens dans les milieux ruraux et dans les municipalités. Donc, la péréquation adhèrera certainement à ce qu'elle est censée faire, depuis l'arrivée du programme Chances égales pour tous, soit aider les municipalités et les entités qui en ont besoin. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Le livre blanc du ministre élargit le mandat des commissions de services régionaux au-delà des services communs énumérés au paragraphe 4(2) de la *Loi sur la prestation de services régionaux*, soit les services de déchets solides, la planification et l'inspection des bâtiments.

Le ministre veut y ajouter les responsabilités suivantes — du moins, ce sont celles que nous avons pu lire — : le développement économique, la promotion du tourisme, le développement communautaire, le transport en commun, le transport communautaire, le partage des coûts des infrastructures récréatives, l'orientation sociale supplémentaire et la création d'une commission de sécurité publique.

De quelles autres responsabilités ce gouvernement veut-il se départir pour les reléguer aux municipalités? Quel soutien sera fourni, tant aux collectivités qu'aux districts ruraux, par le gouvernement provincial? Et quand cela sera-t-il fait? Monsieur le président, qui paiera pour l'implantation et la gestion de ces services pendant et après la transition?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En effet, les commissions de services régionaux auront une nouvelle vision pour les 12 régions du Nouveau-Brunswick. Les municipalités accaparent certainement déjà des responsabilités parmi celles mentionnées. Ce sont des responsabilités qui font partie du programme Chances égales pour tous. Ce sont des programmes sociaux du gouvernement provincial. Chaque municipalité — si je prends comme exemple Expansion Dieppe ou le centre responsable du développement économique à la ville de Moncton — le fait déjà. Nous voulons donc faire de

Questions orales

meilleurs partenariats à l'échelon régional, notamment en ce qui concerne les commissions de services régionaux, comme cela a commencé en 2013.

C'est un bon exercice. Tous les leaders communautaires y siègent. Il y aura certainement des discussions sur de nombreuses choses et sur de nouveaux dossiers. Il y a notamment, dans la Péninsule acadienne, la question du transport en commun, qui est vraiment importante. Cela concerne peut-être les meilleures pratiques. Pour cette raison, nous allons travailler en région et voir ce que nous pouvons faire en partenariat avec les municipalités et la province.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. À la page 19 du livre blanc, le ministre délègue à des facilitateurs de la transition, nommés par lui, la responsabilité d'embaucher une personne pour assurer le nouveau rôle de direction dans chaque région.

Selon l'alinéa 8c) de la *Loi sur la prestation de services régionaux*, la commission peut embaucher du personnel et le rémunérer. Selon le paragraphe 13(1) de cette même loi, un conseil nomme le directeur général de la commission et fixe les modalités et les conditions de sa nomination. Selon le paragraphe 16(3) de la même loi, la commission ne peut déléguer les pouvoirs ou les fonctions de nommer le directeur général, de le suspendre ou de mettre fin à son contrat de travail.

Le ministre veut mettre sur le dos des CSR une série de responsabilités supplémentaires, mais il veut leur retirer le droit et le privilège d'embaucher leur propre directeur général. Monsieur le président, pourquoi le ministre veut-il nommer une direction générale pour chaque CSR?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, je crois que le député de Restigouche-Ouest a mal lu le livre blanc. Il s'agit d'une collaboration. Le mot « collaborer » veut dire travailler ensemble. En aucun cas, pendant la période de transition, les décisions ne seront prises par le ministre seul. Comme vous le savez, une transition commencera en janvier et se poursuivra tout au long de l'année. Transition veut dire travailler en équipe et collaborer.

Monsieur le président, nous voulons renforcer nos commissions de services régionaux pour nous assurer que, après 10 ans, nous pouvons travailler à les améliorer. Nous voulons nous assurer de leur donner les outils pour travailler certes aux responsabilités qui existent déjà

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

mais aussi aux responsabilités qui s'en viennent en matière de tourisme, de développement économique et autres. Nous avons besoin de gens qui sont, je dirai, encyclopédiques et de gens qui connaissent bien le milieu. Monsieur le président, je fais confiance aux régions. L'équipe de transition va certainement faire du bon travail. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

FAUNE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, dès que le sol sera gelé, la coupe à blanc sur les terres de la Couronne commencera. Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a le pouvoir de sauver les centaines d'espèces qui sont fortement menacées d'extinction en raison de la destruction de leur habitat qui en découlera.

Il y a un an, des organismes de conservation ont indiqué que le ministre manquait à son devoir prévu par la *Loi sur les espèces en péril*. Il y a six mois, il ne s'était toujours pas acquitté de ses responsabilités prévues par la loi ; les organismes ont donc retenu les services d'un avocat chargé d'informer le ministre que, s'il n'assumait pas ces responsabilités avant aujourd'hui, ils étaient disposés à intenter une procédure devant la Cour du Banc de la Reine. Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est-il acquitté de ses responsabilités prévues par la loi, adoptée par l'Assemblée législative, afin de prévenir l'extinction de centaines d'espèces sauvages, ou devra-t-il se rendre devant les tribunaux?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, si nous voulons discuter des espèces en péril dans la province, nous pouvons remonter à 2012, à l'époque où le sujet a été abordé pour la première fois et constater qu'aucune mesure n'a été prise à cet égard jusqu'à maintenant — jusqu'à maintenant. Nous avons répertorié un nombre considérable — des dizaines — d'espèces en péril et nous avons effectué du travail à cet égard. Je suis très fier du travail accompli par le ministère. Nous avons des stratégies d'atténuation pour un certain nombre des espèces considérées comme en péril.

Le député d'en face a commencé son préambule en parlant de coupe à blanc. Il veut donner l'impression que le gouvernement actuel n'agit pas de façon responsable afin de conserver la biodiversité et d'assurer la pérennité en ce qui concerne nos forêts. C'est tout à fait le contraire. Monsieur le président, j'ai hâte que le député d'en face voie le travail que nous avons accompli pour atténuer la situation concernant les espèces en péril, qu'il constate et souligne fièrement, avec moi, les efforts sans précédent que nous déployons pour augmenter la superficie des aires de conservation et des habitats au Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

ÉNERGIE NB

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : La réponse du ministre me donne l'impression qu'il devra peut-être se rendre devant les tribunaux.

Monsieur le président, le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a présenté le projet de loi 77, qui permettra à Énergie NB de constituer des filiales sous le régime de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. Énergie NB pourra transférer des employés, des biens-fonds, du matériel et des éléments d'actif à ces filiales. Du point de vue financier, même si elles seront financées par les contribuables, ces filiales seront constituées en compagnies privées, donc il est prévu qu'elles fonctionnent sans intervention de la part de la société mère, qui est une société de la Couronne. Cela veut dire qu'il n'y a aucune façon de garantir que les filiales privées rendront des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick. Le ministre a pu mettre fin aux investissements faits par la gestion d'Énergie NB dans Joi Scientific après l'investissement de 13 millions de dollars, car il est le ministre responsable de cette société de la Couronne. En proposant le projet de loi, il ouvre la voie à des fiascos aussi importants que celui d'Atcon ou de Bricklin.

Pourquoi le ministre a-t-il voté contre ma motion voulant que le projet de loi 77 soit renvoyé au Comité de modification des lois afin que celui-ci fasse l'objet d'un examen public détaillé?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je suis content de me lever pour prendre la parole. Nous avons discuté du sujet pendant au-delà de quatre heures au sein du Comité de la politique économique. Ce que le député d'en face n'a pas dit, c'est que nous prenons des mesures afin que le service public, Énergie NB, atteigne ses objectifs financiers et commence à rembourser sa dette. Voilà ce que ni le député d'en face ni les gouvernements du passé n'ont pu accomplir. Après une évaluation, nous avons constaté que le service public avait un certain nombre d'idées et avait cerné un certain nombre d'obstacles. Nous avons travaillé à l'établissement, de façon systématique et réfléchie, de mesures législatives qui permettront de remédier à ces obstacles.

Ne vous méprenez pas : Énergie NB est un service public. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick en est l'actionnaire principal, et nous continuerons à collaborer étroitement avec le service public afin que celui-ci puisse commencer à atteindre ses cibles et ses objectifs et afin de véritablement montrer que, s'il en a l'occasion, il pourra atteindre ses objectifs et être source de fierté pour les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, au cours de la dernière semaine, j'ai eu l'occasion de parler avec de nombreuses personnes de ma circonscription de Fredericton-Grand Lake au sujet des changements à venir liés au plan de réforme municipale. Bien que de nombreuses personnes de la région conviennent de la nécessité d'une réforme pour assurer la viabilité à long terme des collectivités, il y a un malaise largement répandu au sujet de l'impôt et de la représentation.

L'un des problèmes concerne la représentation au sein des secteurs constitués. Par exemple, le village de Minto compte quatre conseillers et une mairesse, et le village de Chipman a quatre conseillers et un maire. Le plan de réforme a été présenté comme une occasion d'accroître la représentation, ce qui est valable pour les régions rurales, mais la question demeure pour les secteurs constitués. Le ministre peut-il nous dire quelle sera la composition des régions constituées actuelles, notamment celles de Minto et de Chipman, en matière de représentation si les changements se déroulent comme prévu?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En effet...

[Traduction]

Lorsqu'un livre blanc d'une telle ampleur est publié, la situation est complexe. Il y a beaucoup d'incertitudes et de craintes. Il y a également de la désinformation. En tant que ministre, nous devons donc faire mieux pour fournir l'information aux gens du Nouveau-Brunswick. Encore une fois, nous travaillons avec les gens de Minto et de Chipman pour nous assurer qu'ils comprennent le processus. Nous avons eu une séance de consultation avec eux la semaine dernière, et nous espérons communiquer avec eux dans les deux ou trois prochains jours. Nous avons expliqué le principe de viabilité.

Encore une fois, comme l'a indiqué le député d'en face, des défis ou des questions se posent concernant l'imposition. C'est tout à fait normal. Cependant, je pense que nous y avons répondu dans les sections 4.1 et 4.2 du livre blanc, en ce qui concerne la phase 1. Nous espérons aller de l'avant, mais nous devons faire un meilleur travail de diffusion de l'information. Nous espérons, dans les six prochains mois ou dans la prochaine année, pendant la période de transition, nous assurer que les gens disposent de la bonne information. Merci, Monsieur le président.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que nous devons nous rafraîchir la mémoire sur le fait que le premier ministre et le gouvernement actuels ont créé tellement de gâchis de toutes sortes dans la gestion de la quatrième vague de la pandémie. Cela a certainement été un gâchis, et cela a été très difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Les conflits de travail ont été un terrible gâchis. Il semble que, d'après les réponses — ou les non-réponses — que nous obtenons actuellement du gouvernement et du premier ministre, un autre gâchis se profile à l'horizon, et il s'appliquera aux réseaux Horizon et Vitalité. Le premier ministre doit nous dire quand il compte discuter avec le Syndicat des infirmières et infirmiers. Le personnel infirmier ainsi que le personnel infirmier auxiliaire autorisé ont le droit d'avoir une convention collective. Leur contrat est expiré depuis trois ans. Un contrat est nécessaire pour pouvoir maintenir en poste le personnel infirmier et assurer de meilleures conditions de travail. Nous ne voulons pas d'une autre grève ni de gâchis dans notre système de santé. S'il vous plaît, Monsieur le premier ministre, donnez-nous une date et un échéancier précis.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je comprends que tout semble simple aux yeux du chef de l'opposition, mais ce n'est pas aussi simple qu'il le pense. Notre province est aux prises avec des enjeux importants. Je me réjouis de voir la coopération entre les réseaux Vitalité et Horizon alors que nous travaillons à endiguer la quatrième vague. Ils gèrent très bien cette vague dans l'ensemble de la province.

J'aimerais aussi croire que les gens respectent les règles de la Santé publique. Bien que le retour aux confinements ne soit pas un scénario que nous envisageons pour l'avenir, car ce genre de choses n'est plus vraiment acceptable, nous devons nous préparer à la prochaine vague. Espérons qu'elle ne verra pas le jour. Espérons que les vaccins seront disponibles. Monsieur le président, nous avons besoin des doses de rappel pour atténuer les effets de la pandémie sur nos hôpitaux.

Dans le cadre des négociations, l'enjeu ne porte pas seulement sur les salaires, comme je l'ai dit. Il s'agit de s'y prendre en s'appuyant sur des approches différentes, ce qui fait partie de la discussion. Cela concerne toute négociation. Je sais que le chef de l'opposition n'est pas habitué à ce genre d'approche, car il est habitué à une approche à solution unique. Notre province traverse des difficultés, et nous avons des défis à relever. Toutefois, Monsieur le président, nous avons des solutions pour y faire face, et nous n'avons pas peur d'y faire face.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.